

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gérard LÉGER, Patricia MESQUITA-SILVA, Richard NUNES, Gilles PEYVEL.

Absente représentée : Mme Patricia MERAUD (pouvoir à M. Jacques BLANCHARD).

Absente excusée : Mme Patricia BILLARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SARDAT.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire (SIEL) :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat « SIEL » demande la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la Commune.

- **Titulaire délégué** : Jacques BLANCHARD est le seul candidat.

Vote pour à l'unanimité (10)

- **Titulaire suppléant** : Rémi GARDÈS est le seul candidat.

Vote pour à l'unanimité (10)

- Mise en place de PAYFIP :

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif « PAYFIP » fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne est une offre, qui outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA.

Ce sont les usagers qui choisissent librement et sans frais.

Vote pour à l'unanimité (10)

- Vote du budget 2020 :

Est approuvé le budget prévisionnel 2020 proposé qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- **511 078,59 € en section de fonctionnement,**
- **243 777,64 € en section d'investissement.**

Vote pour à l'unanimité (10)

- Commission Communal des Impôts Directs (CCID) :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650-1 susvisé.

Le Conseil propose une liste de 24 personnes en vue de la désignation par le Directeur des services fiscaux des huit membres titulaires et des huit membres suppléants.

Vote pour à l'unanimité (10)

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe pour 28h et modification du tableau des effectifs :

M. le Maire expose que la fonction d'Adjoint Administratif Territorial conduit à une qualification de plus en plus poussée et, compte tenu de la multiplicité des tâches, une durée de travail hebdomadaire de 25 h ne suffit plus pour assurer le bon fonctionnement du service public. C'est pourquoi il convient de réorganiser le service au sein de la commune.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation :

De supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^o classe d'une durée hebdomadaire de 25h,

De créer, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28h.

Vote Pour (9) - Abstention (1)

- Election des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :

Par délibération, le Conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président.

Une liste de 4 noms est présentée au conseil municipal et soumise au vote.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Mme Jacqueline ANGLARD,

Mme Patricia MESQUITA SILVA,

Mme Patricia MERAUD,

M. Gérard LEGER.

Vote pour à l'unanimité (10)

Questions diverses :

- Adressage : Les plaques d'habitations non retirées seront distribuées dans les boîtes aux lettres. (Après la réception des nouvelles plaques de numéro d'habitation).
- Le service des transports interurbains de la Loire (TIL) est remplacé par les transports urbains de Saint-Etienne Métropole (STAS). Pour la rentrée scolaire un arrêt sera créé au carrefour à l'entrée du bourg, au Chaumas.

Séance levée à 20h00

Le secrétaire : Jean-Marc SARDAT.